



Paris, le 19 octobre 2018

Objet : Campagne de dénigrement des maires dans le cadre du prélèvement de la taxe d'habitation.

MONIQUE LUBIN

SENATRICE
DES LANDES

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

Comme vous le savez, le Gouvernement a décidé de supprimer à terme la taxe d'habitation. Les premiers effets de cette mesure sont aujourd'hui visibles sur les avis d'imposition que reçoivent vos administrés.

Nous avons eu l'occasion à maintes reprises de donner notre avis sur un dispositif qui, compte tenu des modalités de compensation avancées, accentue le mouvement de recentralisation à l'œuvre actuellement et ne garantit pas une équité entre les citoyens. Vous savez également que des interrogations demeurent quant au financement de 10,5 milliards de compensation supplémentaires pour la suppression totale de la taxe d'habitation, soit pour les 20% des ménages les plus riches.

ERIC KERROUCHE

SENATEUR
DES LANDES

Dans ce contexte, nous souhaitons par ce courrier vous faire part de notre désapprobation quant au message porté sur les avis d'imposition, celui-ci expliquant aux contribuables que si leur taxe d'habitation n'a pas baissé dans les proportions espérées, c'est que l'une des collectivités locales de leur périmètre a augmenté les taux ou supprimé des avantages.

Il s'agit là d'une ingérence dans l'autonomie locale et d'une attaque contre la libre administration des collectivités locales consacrée par l'article 72 de la Constitution. C'est également une mise à l'index tout à fait inopportune des élus décisionnaires, qui sont pleinement dans leur rôle lorsqu'ils prennent des décisions budgétaires pour répondre aux besoins de leur territoire, et qui doivent d'une manière ou d'une autre, faire face aux contraintes qui sont les leurs. Rares sont les élus qui augmentent la fiscalité par plaisir en cette période...

Enfin, comme d'autres, nous avons été révoltés pas le hashtag #balancetonmairie qui jette l'opprobre sur les maires des communes ayant augmenté leurs taux locaux et plus généralement, sur l'ensemble des élus locaux. Or, et le Ministre en charge de l'action et des comptes publics l'a également reconnu, les contribuables qui sont touchés par une hausse nette de leur imposition connaissent dans leur majorité, une modification de leur foyer fiscal. En outre, si 6 200 communes ont modifié leur taux (contre 7 300 en 2017), seules 138 communes sur 35 335, soit 0,39 %, les ont relevés de telle sorte que cela neutraliserait la diminution de la taxe d'habitation de 30 %.

Le président du Sénat Gérard LARCHER a fait part de son indignation, ainsi que le Président de l'Association des Maires de France François BAROIN, et son vice-président André LAIGNEL.

Nous nous associons à cette indignation et nous souhaitons que ce genre de « dérapage » n'ait plus cours afin que puissent se retisser les liens de confiance



distendus entre le Gouvernement et les territoires. Cette séquence ne fait que justifier « l'appel de Marseille » pour une République décentralisée. C'est cette conception de la République des territoires que nous défendons dans le cadre de la future réforme institutionnelle. Dans tous les cas, vous pouvez compter sur notre soutien dans votre action quotidienne au service de vos administrés.

Demeurant à votre disposition, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Maire, Monsieur le Maire, nos respectueuses salutations,

Eric KERROUCHE
Sénateur de Landes

Monique LUBIN
Sénatrice des Landes